

3 Rue de l'Ecole de Médecine
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 66 15 01 (SYNDIC)
Tél : 04 99 66 76 92 (COMPTA)
compta2@agencesaintpierre.fr

00538 S.C.I. AVALIA

SDC JUGAN / LAKANAL
29/29BIS/29TER RUE LAKANAL
6/8 RUE JUGAN
34000 MONTPELLIER

S.C.I. AVALIA
4 ALLEE DU MAS D'ESCATTES
30000 NIMES

Montpellier, le 28/09/2023

Avance Trésorerie	Avance Prov.Art.18	Autres avances	Fonds travaux Alur
			244.24

Page : 1

Charges par catégorie	A Répartir	Tantièmes	Total tant.	Votre Q/part	Ch. locatives	T.V.A.
4ème PROVISION 01/10/2023 AU 31/12/2023						
Lot 0051 (F3 Bat:5 Eta:3EM)						
CHARGES GENERALES	7736.25	117	6395	141.54		
UNITAIRE APPARTEMENT	300.00	1	53	5.66		
CHARGES / BAT 5 - 8 JUGAN	62.50	18	177	6.35		
CONSOMMATION D'EAU	2250.00	86	2417	80.06		
Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	577.44	117	6395	10.57		
Total du Lot 0051				244.18		
Lot 0119 (Cave Bat:5)						
CHARGES GENERALES	7736.25	2	6395	2.42		
CHARGES / BAT 5 - 8 JUGAN	62.50	1	177	0.36		
Fonds Travaux ALUR 5.00%/BUDGET	577.44	2	6395	0.18		
Total du Lot 0119				2.96		
A reporter sur le compte (ADF: 236.39 + Alur: 10.75)				247.14		

Art.10 du décret de 1967 : A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une A.G. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine A.G. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette A.G. compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'A.G. est sollicitée en application de l'article "17-1 AA" de la loi du 10/07/1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7e et 8e du I de l'art.11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'art.25 de la loi du 10/07/1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

Pour consulter vos comptes sur internet
connectez vous sur www.agencesaintpierre.fr
Identifiant Internet : 030107000538, Mot de passe: D2U2T3AI

Suite au verso ✨

Réalisation TIMCI - Tél : 04-93-88-50-51

DOMICILIATION DE L'IMMEUBLE	
Titulaire :	JUGAN / LAKANAL
Domiciliation :	BANQUE PALATINE (FORMERLY BA
Iban :	FR76-4097-8000-8513-0035-6200-181
Bank Identification Code :	BSPFFRPPXXX

REGLEMENT PAR CHEQUE OU PAR VIREMENT	
QUE SANPAOLO)	

Coupon à joindre à votre règlement

Vous n'avez rien à régler

Réf: 03 01070 00538 (AVALI)